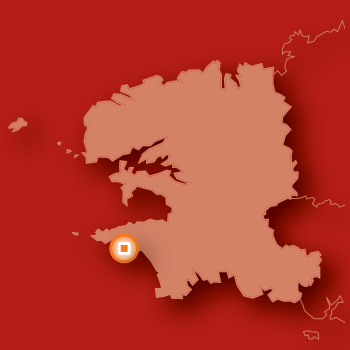
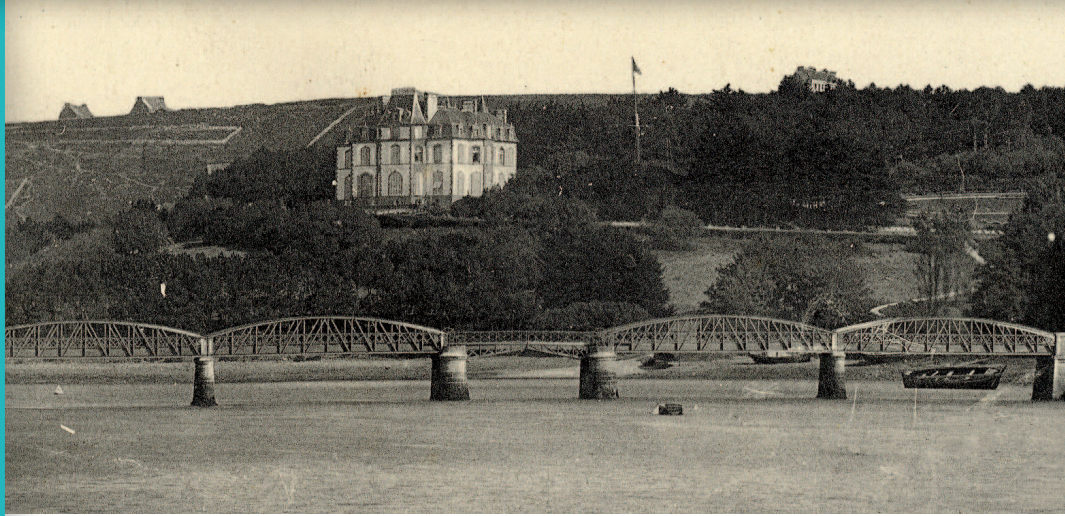


DOMAINE DE LOQUÉРАН



- ▣ **Typologie :** châteaux et parcs
- ▣ **Nom :** domaine de Loquéran, près d'Audierne
- ▣ **Commune concernée :** Plouhinec
- ▣ **Acte et date de classement :** arrêté du 25 juillet 1922
- ▣ **Critère de classement :** pittoresque
- ▣ **Surface :** 4,65 ha
- ▣ **Statut de propriété :** privé
- ▣ **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site :** néant
- ▣ **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s) :** néant



Description

Le site classé se situe en rive gauche du Goyen qu'il domine d'une vingtaine de mètres environ. Localisé en face du port d'Audierne, il est blotti dans un écrin boisé cerné d'espaces périurbains assez hétérogènes. Le site comprend deux petites portions de territoire disjointes.

La première correspond à une partie du versant boisé qui domine directement le fleuve et qu'il n'a pas été possible de visi-

ter dans son intégralité. Elle englobe l'essentiel du parc du château de Loquéran. La demeure, nichée dans un parc boisé d'environ trois hectares, a été construite vers 1870 par la famille de l'Écluse. Le bâtiment présente une architecture bourgeoise de la fin du XIX^e siècle. Il se compose d'un corps de logis, d'une aile et de deux tourelles. Les façades, recouvertes partiellement d'enduit de couleur sable clair, sont richement décorées en pierres de taille granitiques.

▶ *Le château de Loquéran et le grand pont de Goyen.*

▼ *Le château de Loquéran est aujourd'hui ceinturé d'un parc arboré.*



n°6



Le château est ceinturé d'escaliers, de balustrades, de plantations ornementales et de terrasses. Depuis celles-ci de vastes panoramiques permettent de découvrir le port d'Audierne situé en face et le fleuve du Goyen. Au nord-est de l'édifice, une maison individuelle récente a été ajoutée. Elle est associée à un petit jardin.

Le reste du parc est composé dans l'esprit des jardins à l'anglaise du XIX^e siècle. De vastes tapis de verdure, légèrement vallonnés, sont cernés de boisements dans lesquels la futaie de feuillus est dominante. Ponctuellement, les silhouettes caractéristiques des résineux (pin ou cyprès) se dessinent telles des ombres chinoises à l'horizon. Les boisements cadrent de vastes perspectives vers le fleuve. Le château est desservi par une voie recouverte d'enrobé, le long de laquelle des parkings sont disposés.

Enfin, est inclus dans la zone protégée, un site d'activités de réparation navale implanté directement en rive du Goyen : aux quatre ou cinq bâtiments en tôle sont associés des espaces de manutention et de stockage de nombreux bateaux.

La seconde partie du site se situe sur le haut du versant. Seule sa limite sud a été aisément identifiée : elle correspond à un vieux mur de pierre, en bordure d'une voie communale. Les autres limites n'ont pas pu être repérées sur le site compte tenu de la complexité de ce dernier. La zone protégée inclurait, pour partie, le camping de Loquérans, dont le gîte associé, une prairie humide plus ou moins abandonnée et des taillis sous futaie, voire une portion du gymnase.

Diagnostic

Le parc du château lui-même semble être dans un bon état de conservation. Le pavillon récemment implanté apparaît bien intégré. Par contre, l'atelier de réparation navale a un impact visuel important notamment depuis le pont de la route départementale n° 784 et depuis la rive droite du Goyen. La volumétrie des bâtiments, la nature de leurs matériaux, le contraste qu'ils induisent au pied du château sont autant d'éléments qui paraissent en contradiction avec l'objectif d'un site classé. Concernant la seconde partie du site, les difficultés inhérentes à son repérage rendent difficile l'établissement d'un diagnostic.



▲ Ce bâtiment en bardage bois serait pour partie inclus dans le site classé.

▼ L'atelier de réparation navale contraste avec le château et son parc.



Enjeux - Orientations

- ▣ Maintenir les perceptions sur le château depuis la rive opposée.
- ▣ Engager une réflexion relative à l'atelier de réparation navale.
- ▣ Délimiter précisément le site par rapport à l'occupation du sol.